

DEPARTEMENT
de la MOSELLE

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE GROSTENQUIN**

ARRONDISSEMENT
de FORBACH

Séance du 6 mars 2015
Convocation du 24 février 2015

Nombre des conseillers élus :
15

Conseillers en fonction :
14

Conseillers présents :
13

Président : M. PATRICK SEICHEPINE

Présents : Katia KARST, Armand CHARPENTIER, Dominique RISSE, Bertrand BADO, Patrick FERY, Françoise GROSSE, Alain SADLER, André GROSSE, Eric HEMMER, Agnès HAMANT, Christelle FELTIN, Nadine TRAUTMANN,

Absent excusé : Thierry MULLER excusé donne procuration à Alain SADLER

PV du 20 janvier 2015 : voté à l'unanimité

1. Compte administratif 2014

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 de la Commune présenté par Madame GROSSE Françoise, 1^{ère} adjointe, présentant un excédent de 558.875,25 €.

2. Compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte de gestion 2014, établi par le Receveur Monsieur HELSTROFFER Charly, qui n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 185.900,06 euros.

Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'investissement de l'exercice : Déficit	223.212,33 €
Restes à réaliser Dépenses	45.500,00 €
Exécution du virement à la section d'Investissement	185.900,06 €
Affectation a l'excédent reporté (report nouveau crédit)	0,00 €

4. Chasse : attribution des lots 2 et 3

Suite à l'adjudication du lot n° 3 et à l'appel d'offre du lot n° 2 concernant la location de la chasse communale, en date du 6 mars 2015 à 11 h 00 en Mairie de Grostenquin, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Attribue, après ouverture des plis, à M. CHOMETTE Pierre, le lot n° 2 d'une superficie de 387 hectares (environ) pour un montant de 1.100,00 €.
- Attribue à M. WECKER François, le lot n° 3 d'une superficie de 565 hectares (environ) pour un montant de 1.900,00 € (conclu à la 3^{ème} bougie).

Le bail du lot n° 2 et du lot n° 3 prendra effet au 7 mars 2015 et le montant du bail sera proratisé à la date d'effet.

Les frais de publication seront partagés par moitié entre la commune et les locataires de la chasse et répartis au prorata sur les lots n° 1, n° 2 et n° 3.

Les frais de criée de 100 € pour M. le Percepteur seront à payer par l'adjudicataire M. WECKER ainsi que 100 € pour travaux supplémentaires de la secrétaire répartis sur les 3 lots.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les contrats de bail de location.

5. Vente de terrain

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de vendre les parcelles suivantes sous condition de l'acceptation du financement et du permis de construire

BAN de GROSTENQUIN

Section 1 parcelles 300/67 d'une contenance de 244 m²

Section 1 parcelles 302/70 d'une contenance de 443 m²

à Monsieur Jean-Luc KLEIN et Madame Dominique DELLI PIZZI, domiciliés 3, rue de l'Eglise à Freyhouse (57660), moyennant un prix de **VINGT QUATRE MILLE TROIS CENT TRENTE CINQ EUROS (24 335 €)** ;

La commune s'engage à fournir le branchement d'eau potable et le branchement d'assainissement en limite de propriété.

- donne pouvoir au Maire ou au premier adjoint pour signer l'acte de vente.

6. Remboursement de frais

Le Conseil Municipal accepte de rembourser à Madame GROSSE Françoise la somme de 141,93 € pour les frais avancés.

7. Tarif tonte

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à fixer le tarif de la tonte du gazon à la gendarmerie au prix de 25 € de l'heure.

8. Eglise : validation devis

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société BODET concernant l'achat du moteur pour l'horloge de l'église, pour un montant de 2.604,00 €.

Il autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint de signer le devis

9. Encaissement chèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le chèque des Amis du Klausenberg pour un montant de 8.986,00 €.

10. Bail LOCAPOSTE : autorisation de signature

Suite à la délibération en date du 11 décembre 2014, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer le Bail avec la société dénommée «LOCAPOSTE».

11. Subvention pour la bibliothèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande la subvention de 1.500,00 euros auprès de la Division de la Lecture Publique et des Bibliothèques de Metz pour la remise à niveau ou le développement des collections dans les communes de moins de 3000 habitants.

Le Conseil Municipal porte cette subvention au Budget de la commune et s'engage à acquérir les ouvrages au titre de la collectivité.

Le Maire :
Patrick SEICHEPINE